

M. et Mme. BARBIER, qui ont consacré tant d'années au service des paroissiens de Leignes en s'occupant de notre église, ont récemment déménagé. Nous les remercions au nom de tous de leur dévouement !

M. PIRUS et Mme. BLANCHET ont très gentiment décidé de reprendre le flambeau.

Vous pouvez désormais les solliciter pour accéder au monument, en l'absence du représentant du clergé en charge de la paroisse (au 05.49.03.29.31).

NOS AMIS LES BETES



Nous avons déjà dû gérer 3 chiens errants en 6 mois, dont aucun n'a été récupéré ni demandé par quiconque... Au-delà du risque d'accident potentiel que ces divagations peuvent entraîner, on peut se questionner sur le devenir de ces animaux dits de compagnie...

Nous avons contracté avec une société privée qui capture et emmène l'animal, s'il n'est pas tatoué ou pucé, à la SPA de Poitiers (tel : 05.49.88.94.57). Rassurez-vous, il n'est pas euthanasié !

En parallèle, nous affichons la photo de l'animal sur la porte de la Mairie.

La SPA le garde 7 jours, au frais du propriétaire s'il parvient à être identifié; dans le cas contraire, c'est la Commune (donc nos impôts) qui doit payer cette semaine de gardiennage.

Au bout de ces 7 jours, si l'animal n'est pas réclamé, il devient la propriété de la SPA, et reste dans l'attente d'une éventuelle adoption...

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHAUVINOIS

Le bilan d'activité 2013 et les comptes-rendus des Conseils Communautaires de l'année en cours sont consultables en Mairie, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

Pour rappel, les séances du Conseil Communautaire sont publiques, tout comme celles de notre Conseil Municipal. Si le fonctionnement de nos institutions vous intéresse, vous pouvez donc y assister.

URBANISME

Par délibération en date du 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La Commune avait auparavant travaillé sur un projet de Carte Communale, mais le PLU, désormais retenu, est un document d'urbanisme qui permettra pleinement de **planifier l'aménagement de l'espace communal** et de fixer en conséquence les **règles générales d'utilisation du sol sur notre commune**.

Le Plan Local d'Urbanisme mis en place aura l'avantage de prendre en compte à la fois les **politiques nationales et territoriales d'aménagement** et également les **spécificités du territoire de notre commune**.

L'élaboration de ce document prévoit des phases de concertation avec les habitants de la Commune et la réalisation d'une enquête publique avant la validation finale du document. Il sera donc fait appel à votre participation que nous espérons massive !

CES PETITES INCIVILITES DU QUOTIDIEN...

En voici une parmi d'autres...panneau tordu et arraché, à l'emplacement de la place de parking réservée PMR (Personne à Mobilité Réduite) aux Etangs. Fruit d'un « moment d'égarement » individuel ? Mais dont les conséquences (financières notamment) sont collectives !



Coût du remplacement de ce panneau et changement du poteau : 95€ TTC à la charge exclusive de la Commune, l'auteur de la dégradation ayant « omis » de s'identifier, ainsi que le temps de travail de l'agent municipal qui l'a récupéré et devra poser le nouveau panneau....

ANIMATIONS



Validité prolongée pour la Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité passe de 10 ans à 15 ans.

L'allongement de cinq ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

La prolongation de 5 ans de la validité des cartes établies entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière (pas de modification de la date de validité sur la carte plastifiée).

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles restent valables 10 ans lors de la délivrance.

DATES A RETENIR

25 octobre : Repas du Comité des Fêtes sous le thème d'Halloween

10 novembre - 20h30 : Pièce de théâtre « Femmes idéales » à la Salle des Fêtes

15 novembre : Banquet de la Chasse

22 novembre : Thé dansant des Aînés

29 novembre : Repas dansant du Foot7

14 décembre : Spectacle de Noël des enfants

Dans la continuité des animations de cet été, la troupe **PUTAIN D' SOLEX** de Queaux nous présentera le **10 novembre** prochain, à 20h30, à la **Salle des Fêtes de Leignes sur Fontaine**, sa toute dernière pièce, « Femmes Idéales ».

« Femmes Idéales » ce sont des textes divers, parfois datés, mais toujours imprégnés d'un parfum d'histoires, de luttes, d'anecdotes, d'intimité et d'actualité.

Cette pièce offre aux spectateurs un poème de la vie de ces femmes. Un regard sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

Jouée par cinq comédiennes, un comédien et un musicien, laissez-vous embarquer dans cette aventure ordinaire, dans le quotidien des jupons...

Nous vous souhaitons nombreux pour partager cette soirée d'automne qui sera clôturée par un **moment convivial avec les artistes** où quelques boissons fraîches et chaudes ainsi que des gourmandises sucrées viendront vous ravir le palais (ouverture de la buvette à l'issue de la représentation).

Participation au chapeau.

Réservation conseillée auprès de la Mairie.

Le recensement : une obligation et une nécessité !

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Le jeune (garçon ou fille) doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents.

La personne doit fournir une pièce d'identité et son livret de famille. Elle doit également joindre une déclaration regroupant différentes informations personnelles et familiales.

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

Une attestation de recensement lui est alors délivrée : à garder précieusement car elle lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics (CAP, BAC, permis de conduire...). En cas de perte de l'attestation, la personne doit s'adresser au bureau du service national dont il dépend.

Le recensement permet également à l'administration de faciliter l'inscription sur les listes électorales et de convoquer le jeune à la Journée « Défense et Citoyenneté » (JAPD), également obligatoire.

ETAT CIVIL

Deux mariages : les 21 juin et 13 septembre 2014

Cinq naissances : les 9 juillet, 15 juillet, 10 septembre, 27 septembre et 29 septembre 2014

Deux décès : les 29 juin et 18 juillet 2014

Après cet été plus que morose, la rentrée a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les enfants ont désormais classe le mercredi matin, et le travail conjoint de la Communauté de Communes, du Sivos et de l'Equipe municipale a permis d'y faire face, au mieux de nos possibilités financières et matérielles respectives ; un bel exemple de coopération intercommunautaire !

L'effectif global des élèves sur le RPI, identique à celui de l'an passé, n'a pas permis la réouverture de la 6^{ème} classe. L'arrivée de nouvelles familles y contribuera sans aucun doute à l'avenir, nous restons mobilisés et attentifs à cette problématique.

Mme Isabelle MORINEAU a pris la direction de notre école et l'encadrement d'une de nos 2 classes, nous lui souhaitons la bienvenue!

PAGE SPECIALE : PROJET EOLIEN

Tel que cela avait été annoncé par un avis inséré dans les boîtes aux lettres, la réunion d'information organisée par la municipalité s'est tenue le 18 juin dernier. Etaient présents, trois représentants de la société Maïa Eolis, porteur du projet, M. Beudet, Ingénieur à l'ENSMa afin d'apporter des informations sur le projet éolien et de répondre aux questions des habitants.

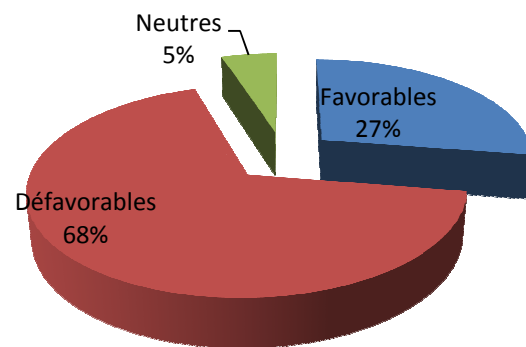


Suite à cela, un questionnaire a été distribué, à l'initiative de la Mairie, dans les boites aux lettres afin de connaître l'avis des Leignois et Leignoises. Les résultats de cette enquête sont les suivants. Ils ont été remis à Mme La Préfète le 4 septembre 2014.

141 questionnaires et 1 courrier ont été retournés à la Mairie, soit 34% de réponses.

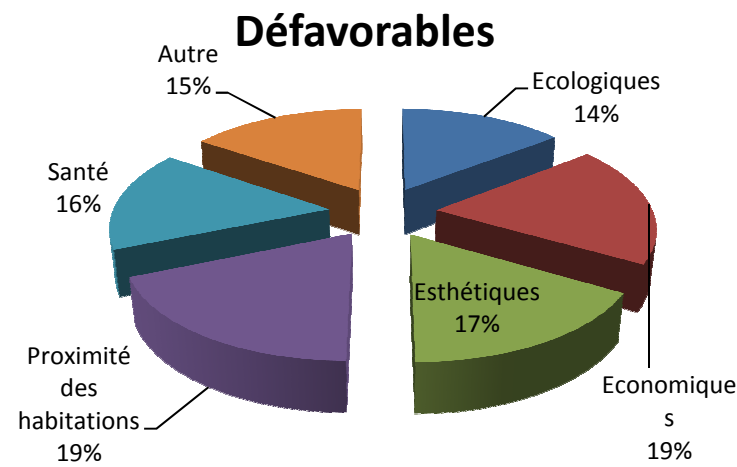
Sur ces 142 avis exprimés :

- 7 sont neutres
- 39 sont favorables au projet
- 96 sont défavorables au projet



Sur les 96 avis défavorables au projet, les raisons suivantes ont été invoquées :

- Ecologiques : 61
- Economiques : 80
- Esthétiques : 70
- Proximité des habitations : 79
- Santé : 67
- Autres : 65



Le 1^{er} septembre, les membres du Conseil Municipal se sont également exprimés. Sur 13 votants, 8 ont voté « défavorablement au projet », 3 ont voté « favorablement au projet » et 2 ont voté « blanc ».

Le 4 septembre, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) a émis un avis défavorable au projet.

C'est maintenant à Mme Barret, Préfète de la Vienne de se prononcer sur l'issue du projet en autorisant ou en refusant l'installation de ces 12 éoliennes sur le territoire de la Commune de Leignes sur Fontaine.

COMMEMORATION DU 7 SEPTEMBRE

Organisée par l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) et la municipalité, une cérémonie de commémoration de la Libération 1945 a eu lieu le dimanche 7 septembre. Un hommage a ainsi été rendu aux combattants du village et aux résistants qui ont courageusement perdu la vie sur le territoire de notre commune.

Un vin d'honneur est venu conclure cette cérémonie.



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)

La Commission Locale d'Information (CLI) de Civaux est une instance indépendante dont la mission est d'informer en toute transparence le public et en particulier les habitants des 19 communes entourant le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Civaux (CNPE), sur son activité et son impact sur l'environnement.

Présidée par le Président du Conseil Général de la Vienne, M. Claude BERTAUD et par délégation M. Roger GIL, la CLI rassemble de nombreux représentants de la société civile et des élus. Les représentants de votre commune sont M. Benoît GENSOUS et Mme Béatrice MAGNON.

Elle dispose d'une publication (La Lettre de Civaux) adressée aux habitants des 19 communes du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Civaux et d'un site web, consultable à l'adresse suivante : cli-civaux.fr N'hésitez pas à communiquer vos interrogations soit au conseiller municipal représentant votre commune, soit par internet en consultant le site web.

BROCANTE ANNUELLE

Grand succès pour la brocante annuelle organisée par le Comité des Fêtes ! Le ballet incessant de visiteurs, acheteurs, chineurs a parcouru les allées du bourg de Leignes.

Plus de 500 mètres de brocanteurs étaient présents cette année sous le soleil qui était également bien au rendez-vous !

Belle journée qui s'est clôturée par une soirée spectacle, animée par le Danse Country Club de Tercé, puis Ben, jeune clown atypique et plutôt taquin !

Repas préparé par l'Auberge des 3 étangs et accompagné par le groupe de musique celtique Stocaï Glaz, tous les ingrédients d'une soirée conviviale étaient réunis ; le public était également au rendez-vous pour assister au feu d'artifice qui a embrasé les étangs, et ravi petits et grands.

Rentrée scolaire 2014 - 2015

Pour cette nouvelle année scolaire 2014 - 2015, Mme. Christine VENIEN sera chargée d'assurer la distribution des repas et la bonne tenue de la cantine. Les repas sont préparés par le restaurateur de la Commune, M. Jean Michel COQUELIN.

Une Commission « cantine » a été mise en place pour participer à l'élaboration des menus, menus que vous pouvez retrouver sur le site internet de la Commune et dans le tableau d'affichage de l'Ecole.

Retour sur : M. DE POURCEAUGNAC



Ce ne sont pas moins de 80 personnes qui sont venues assister à la représentation du 18 août dernier, aux Etangs de M. De Pourceaugnac (Molière), interprétée par l'Ensemble Prélude, une troupe de comédiens et musiciens professionnels en tournée dans le Poitou et le Berry. Pour rappel, cette manifestation était gratuite et ouverte à tous.